

International

>> Traçabilité

>> L'AUTEUR

Michel JEANNEY

Secrétaire général de rédaction de La Dépêche Vétérinaire

Ovins : **identification électronique obligatoire fin décembre**

La date limite pour la mise en œuvre obligatoire de l'identification électronique des ovins et caprins est le 31 décembre 2009, a averti la Commission européenne lors du Conseil agricole de l'Union européenne, le 23 mars à Bruxelles. Elle ne sera pas changée, étant donné l'importance de la traçabilité pour la santé animale et la sécurité alimentaire.

La Commission répondait à une intervention de la Hongrie qui, soutenue par l'Irlande, le Royaume-Uni, la Slovaquie, la Bulgarie, la Grèce, la Roumanie, la Lituanie et la Pologne, a demandé que ce système soit facultatif, compte tenu de son coût en période de crise économique. Le Portugal, la France, l'Italie et l'Espagne se sont opposés à toute modification des décisions prises, tout comme les Pays-Bas qui ont souligné les risques d'une identification électronique facultative.



Keith Naylor-fofolia.com

La date limite ne sera pas changée, compte tenu de l'importance de la traçabilité pour la santé animale et la sécurité alimentaire.